

COLLECTIF des ASSOCIATIONS & SYNDICATS des SAGES-FEMMES



Collectif des Associations et
Syndicats de Sages-Femmes

REFLEXION DU CASSF

Le déni de Grossesse

CASSF

Présidence

ANSFL
Association Nationale
des Sages-Femmes
Libérales

Secrétariat

UNSSF
Union Nationale des
Syndicats de Sages-
Femmes Françaises

Trésorerie

ANESF
Association Nationale
des Etudiants Sages-
Femmes

ANFIC
Association Nationale
Formation Initiale et
Continue

ANSET
Association Nationale
des Sages-Femmes
Territoriales

ANSFTF
Association Nationale
des Sages-Femmes
Tabacologues
Françaises

ASFEF
Association des Sages-
Femmes Enseignantes
Françaises

ASINCOBROB
Association
d'Information, de
Formation Continue des
Praticiens de
l'Obstétrique

ASF
Avenir Sage-Femme

Avec la participation du
**CONSEIL
NATIONAL DE
L'ORDRE DES
SAGES-FEMMES**

C'est dans un souci de partage de connaissance que ce document a été élaboré. La Formation des professionnels et des étudiants est essentielle pour assurer une meilleure prévention.

Le déni de grossesse se définit comme le fait, pour une femme, de ne pas avoir conscience d'être enceinte. Des études épidémiologiques ont été présentées (par le Prof. Christoph BREZINKA Maternité universitaire d'Innsbruck et par le Dr Jens Wensel maternité de Berlin) lors du colloque organisé par l'Association Française pour la Reconnaissance du Déni de Grossesse et ont démontré que celui-ci toucherait entre 1500 à 3000 femmes en France pour 800000 naissances par an. On différencie le déni « partiel », qui prend fin avant la fin de la grossesse, du déni « total » qui va jusqu'à l'accouchement et au delà. Ce dernier représenterait 350 femmes par an dont un quart accoucherait hors structure de santé. Or le danger pour ces femmes et leur enfant est d'ignorer qu'elles accouchent. Elles sont alors dans un tel état de sidération qu'elles ne comprennent pas ce qui se passe et ne s'occupent donc pas du nouveau-né. C'est en ce sens que l'association se bat pour obtenir la reconnaissance du déni de grossesse comme une abolition de son discernement ou du contrôle de ses actes afin d'arrêter, le cas échéant, les poursuites pour infanticide.

Dans le cas du déni de grossesse il n'y a aucun signe physique extérieur. Les victimes de déni sont de tout âge, de tout milieu socioprofessionnel et la moitié d'entre elles ont déjà des enfants. La récurrence est fréquente jusqu'à la mise en évidence de l'existence du déni. C'est en ce sens que les sages-femmes ont un rôle important dans la détection éventuelle de l'existence de ce déni lors de découverte et donc de déclaration tardive de grossesse, afin d'aider psychologiquement ces femmes et éviter que la situation se répète.

Le CASSF, par là, attire l'attention de la profession sur le déni de grossesse et pense que ces femmes relèvent d'une prise en charge psycho-médico-sociale.

Paris le 12 mars 2010

CASSF Les Lucines, 9 rue Jean-Baptiste Clément 93170 BAGNOLET